



ARRÊTÉ

relatif à la dénomination d'un chemin sur le territoire de la commune de Lancy

du 17 octobre 1979

LE CONSEIL D'ÉTAT

vu l'accord de la commune de Lancy ;

vu le préavis favorable de la commission cantonale de nomenclature ;

vu le règlement sur la dénomination des artères et la numérotation des bâtiments du 19 février 1975,

A R R E T E

Il est donné le nom de :

- Chemin BLONDEL CV-58483.

à l'artère, partant de la route du Grand-Lancy, sans issue, au lieu-dit Pierre Longue.

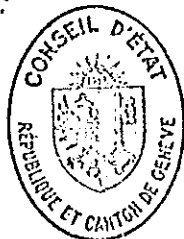
Ce nom est donné en hommage à deux membres de cette famille : Auguste, homme de lettres et historien (1854-1922) et Louis, archéologue et écrivain (1805-1967).

Cette dénomination entrera en vigueur le 1er décembre 1979.

* * *

Communiqué à :

Intérieur	7 ex.
Finances	1 ex.
Police	2 ex.
Travaux	3 ex.
Chancellerie	1 ex.
Sautier	3 ex.
BH	1 ex.



Certifié conforme
Le chancelier d'Etat:

J. Haenni